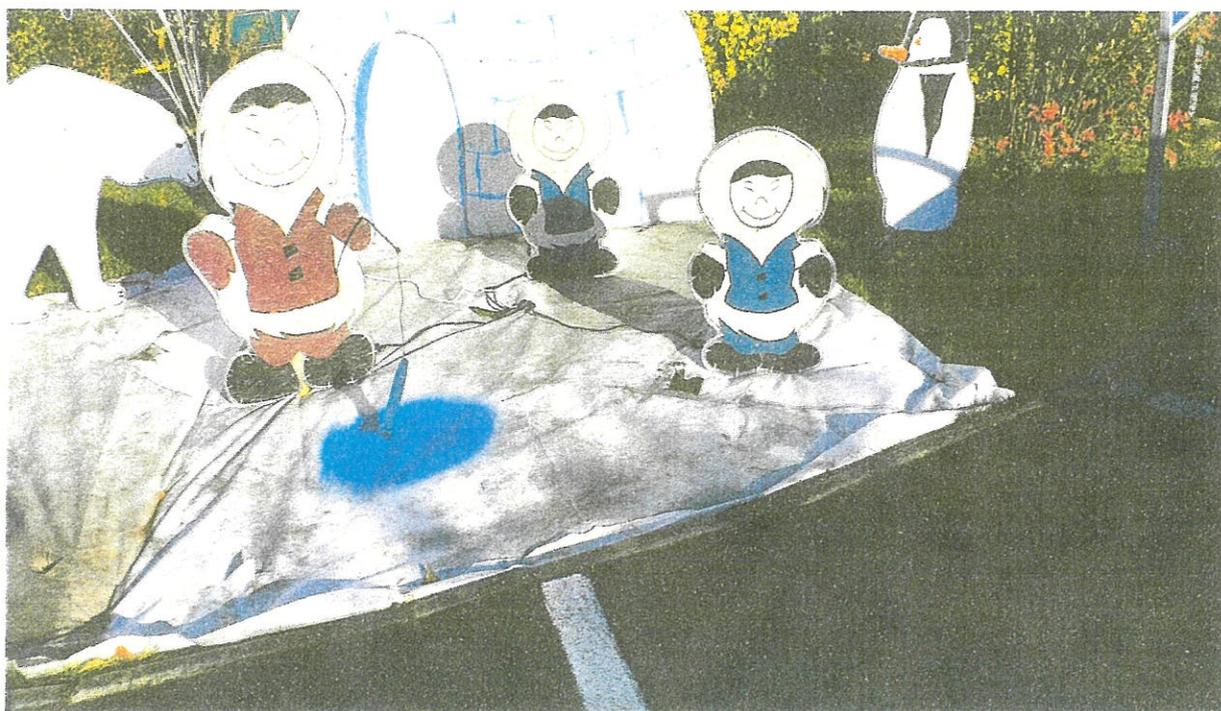


# En direct de Choisy

Janvier 2020 – N° 75

Toute l'équipe municipale vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année



Bulletin Municipal trimestriel de CHOISY-EN-BRIE

☎ 01 64 75 81 90 Fax 01 64 75 81 99

Site internet : [www.choisy-en-brie.fr](http://www.choisy-en-brie.fr)

e-mail : [mairie.choisy-en-brie@wanadoo.fr](mailto:mairie.choisy-en-brie@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au samedi de 9h à 12h  
5, route de la Ferté Gaucher



## LE MOT DU MAIRE

- Le 75<sup>ème</sup> numéro de « En direct de Choisy », trimestriel qui n'a jamais failli depuis sa création en 2001, souligne la fin de l'année, du mandat de vos conseillers et personnellement 5 en qualité de maire, précédés de 2 en tant qu'adjoint. Ce n'est pas exceptionnel mais c'est tout de même beaucoup, avec le temps, les idées, les moyens, les désirs s'émeussent. En 1977, Valéry Giscard d'Estaing présidait à la destinée de la France.
- Le bien-fondé de ce bulletin est sans équivoque. Il a offert à chacun des rubriques variées, informatives, touchant tous les domaines. Chapeau aux comités de rédaction qui se sont succédé et encouragement aux prochaines plumes !
- Cette année, un peu plus riche que les précédentes, est largement détaillée dans les feuillets qui ont émaillé les 12 derniers mois.
- Pour l'ensemble des mandats, la liste des réalisations et décisions diverses est longue. Elle mériterait d'être dressée, amendée de toutes les péripéties, anecdotes cocasses et étranges parfois. Peut-être si l'envie m'en prend, je m'y attacherai.
- Avec le recul, je suis conscient de quelques faux pas et les assume, tout autant pour ce qui s'est révélé positif et y associe pleinement les conseillers.
- Quelques indications peuvent intéresser sur les choix communaux. Depuis 1989, la population est passée de 1050 à 1400 habitants, le budget de fonctionnement de 300 000 équivalent € à 976 000 €, le taux de la taxe d'habitation de 5.01 % à 7.77 %. 36 élus municipaux ont siégé, parmi lesquels 7 adjoints dont 2 durant 3 mandats. Des 250 réunions de conseil, 2000 délibérations environ ont été prises. Les tâches furent partagées pour les participations aux associations, commémorations, festivités et célébrations diverses. Toutes ces énergies furent le creuset de notre destin commun.
- La refonte de l'organisation territoriale avec l'émergence de communautés de communes (nouveaux centres de décisions) prennent petit à petit la main en lieu et place des communes, ce qui interroge sur la pérennité et l'identité de ces dernières.
- Face à toutes les problématiques, les élus ne sont pas seuls, ils s'appuient sur leurs personnels et l'Administration où les responsables ne sont bien souvent que de passage.
- Mais réjouissons-nous. Les dernières réalisations arrivent correctement à terme, les projets lancés aux financements acceptés pourront se concrétiser, voir améliorer. Avec une première fleur régionale attribuée en octobre pour nos espaces verts et les décorations de fin d'année, notre environnement égayé est agréable.
- Au seuil de cette année 2020, je souhaite à Choisy-en-Brie le meilleur avec une nouvelle équipe dirigeante harmonieuse pour que ses agissements profitent à tous les habitants. A ces derniers, j'adresse une dernière fois comme maire des vœux pour que chacune et chacun voient ses désirs exaucés.

Au revoir

Votre Maire : Alain BEAUFORT

A mon tour de vous dire « Au revoir » après avoir animé avec plaisir la Commission Communication pendant 19 ans et contribué à l'élaboration des bulletins avec différentes équipes très motivées.

Liliane ROZEC

## L'ACTUALITÉ CHOISIENNE

- **Commémoration du 11 novembre** : voir article ci-après.
- **La cérémonie des vœux du Maire** aura lieu le samedi 11 janvier 2020 à 18 h à la salle polyvalente.
- **Concours des villes et villages fleuris** : la Région a attribué la 1<sup>ère</sup> fleur à notre commune pour son fleurissement et nous en sommes très fiers. (voir article ci-après).
- **La distribution des colis** s'est effectuée sur 3 jours, les 10, 11 et 12 décembre. Cette année, 93 colis pour les personnes seules, 51 colis pour les couples et 2 pour les personnes en maison de retraite ont été distribués. Pour en bénéficier, il faut être âgé de 70 ans au moins et être inscrit sur les listes électorales de la commune.
- **Elections Municipales** : pour rappel, elles auront lieu le dimanche 15 mars pour le 1<sup>er</sup> tour et le dimanche 22 mars pour le second tour.
- **Changement des jours de collecte des ordures ménagères pour 2020** (voir article ci-après).
- **La mare de Champbonnois** : s'est refait une beauté. Merci aux volontaires pour le travail effectué !



- **Nouveau Choisy/Chevru** : une nouvelle ostéopathe vient de s'installer au 3, Place de l'Eglise à Chevru. Enfant de Choisy, elle revient après ses études dans la commune voisine. Elle prend en charge les douleurs de la colonne et des articulations mais aussi viscérales, crâniennes et gynécologiques. C'est un large éventail de techniques et de prises en charge qu'elle nous offre mais aussi de patientèle. En effet, les nourrissons, les enfants, les femmes enceintes, les seniors et toute autre catégorie de patients peuvent la consulter.



Marion Magnier 01 75 89 98 99 / 06 12 36 24 86 [magnier.osteo@outlook.fr](mailto:magnier.osteo@outlook.fr)

## ÉTAT CIVIL

### Ils nous ont quittés

- Lucia SANKA, le 24 août 2019.
- Jean-Paul GAILLARD, le 30 septembre 2019. Durant de nombreuses années, Jean-Paul a été responsable de la section locale de l'Association France Alzheimer à Coulommiers. Il fut aussi membre bénévole de l'ASSAD puis de l'ADMR.
- Paulette PACHOT, le 7 octobre 2019.
- Gaétan RIZZO, le 7 décembre 2019.

### Bonjour les bébés

- Antoine Guy Jean-Michel CADET, le 11 septembre 2019.
- Malone Atreyu WANNER, le 7 octobre 2019.
- Willow Madaleine WANNER, le 7 octobre 2019.
- Constance Paulette Jocelyne PAQUIER, le 11 octobre 2019.
- Gabriel Dominique Robert MAHIET, le 11 octobre 2019.
- Léandre Léo Jacques PIESSET, le 19 octobre 2019.

### Vive les mariés

- Virginie RENÉE et Sébastien CHAUVEL, le 26 octobre 2019.
- Florine ROBIN et Sébastien HAUMONT, le 7 décembre 2019.

## LE CALENDRIER

- (Voir encart)

## LES TRAVAUX PRÉVUS, EN COURS OU RÉALISÉS

- La réfection de la RD 215 par le Département a été réalisée partiellement mi-novembre. 2020 verra la suite de l'opération.



## LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Dans le cadre du nouveau marché de collecte que COVALTRI (anciennement SMICTOM) a signé avec la société COVED-PAPREC qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, certains jours de collecte ont dû être modifiés. Les calendriers 2020 ont été distribués par la société. Néanmoins, voici d'ores et déjà les jours de ramassage pour Choisy dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

- Les ordures ménagères (bac gris) : mardi après-midi
- Les emballages/sélectif (bac jaune) : mercredi après-midi en semaine impaire.
- Les déchets verts (bac vert) : mercredi après-midi d'avril à fin novembre.
- Les encombrants : collecte à l'appel par le biais d'un numéro vert 0 801 902 477 ou par mail : [encombrants-covaltri77.com](mailto:encombrants-covaltri77.com)

**ATTENTION** : COVED effectuera une COLLECTE EXCEPTIONNELLE D'EMBALLAGES le samedi 4 janvier 2020. Les bacs devront être sortis la veille au soir.

## LE 11 NOVEMBRE

- Par un vrai temps d'automne, la cérémonie s'est déroulée comme à l'accoutumée, avec deux dépôts de gerbes. D'abord au cimetière sur la sépulture de deux jeunes soldats qui, loin de leur département d'origine, ont perdu la vie. Puis au Monument aux Morts où sont gravés les noms de 68 enfants du village « morts pour la France ». A cette occasion, le discours officiel de la Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées, Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, évoquait les militaires disparus en opération cette année, dans des contrées lointaines, pour la défense de nos valeurs républicaines.
- Pour clore cette matinée, tous les participants à cette commémoration se retrouvèrent à la salle polyvalente pour un moment convivial, au chaud, autour d'un verre de l'amitié. Ce fut l'occasion pour le Maire de remettre un diplôme d'honneur du travail, argent, à Thierry LEGAY pour 20 années d'activité dans un bureau d'études dans le secteur de l'automobile au sein d'une entreprise Seine-et-Marnaise. Aussi la médaille d'honneur, régionale, départementale et communale argent a pu être épinglée sur la poitrine de Philippe Durand, Conseiller municipal depuis 24 ans, lequel avait déjà reçu son diplôme le 14 juillet 2019.

## PROJET ÉOLIEN

- Tel un serpent de mer, le sujet ne semble pas clos. Comme subodoré dans le dernier bulletin, une requête auprès de la Cour Administrative d'Appel de Paris, a été initiée par le développeur RES fin septembre, à l'encontre de l'arrêté de Madame la Préfète du 31 juillet 2019 n'autorisant pas son projet.
- Cette nouvelle procédure s'appuie sur la modification du P.L.U interdisant les éoliennes dans la zone concernée alors que la révision du P.L.U n'avait pas cette problématique à satisfaire. D'autre part, aucune objection n'a été faite à l'encontre du document dans les délais légaux suite à son approbation. Donc affaire à suivre ...

## ASSAINISSEMENT

- A la station d'épuration du bourg, les compléments d'équipements de contrôles sont terminés (coût 3200 €/subvention 1 946 €).

- L'ensemble des travaux de réseaux collectifs neufs pour le secteur du Montcel et autres en réhabilitation sont terminés, réceptionnés, réglés et en attente de versement de subventions. Le montant du marché 1 425 000 € a été respecté. Des travaux complémentaires souhaités par la commune ont été faits à l'occasion, profitant de la présence des entreprises : voirie complète de la rue de la Brunotterie, bordurage aux abords du Monument aux Morts, compléments de « réseaux d'avenir » sous chaussée avant réfection de la RD 215.
- La mise en service des nouveaux réseaux pourra se faire incessamment, dès les installations ANC privatives déconnectées. En domaine privé, pour le Montcel, la route de Provins et la rue de la Brunotterie après les visites sur place par le Cabinet ACTEAS Environnement (M. Roby) pour compléments d'études et avis de l'AESN (l'Agence de l'Eau Seine Normandie), unique soutien financier, la procédure est relancée. Un nouvel appel d'offres a permis de retenir une entreprise. In extremis, fin 2019, une réunion publique a précisé aux riverains la programmation et l'organisation des travaux, les délais de raccordement, les conditions des aides attendues.  
A ce sujet, il est rappelé que la possible mutualisation des aides permet pour les installations où les travaux seront les plus importants, donc les plus coûteux, d'avoir des participations publiques bonifiées sans obérer le reste à charge pour les plus modestes chantiers. L'intérêt pour tous fut que le maximum d'abonnés solidairement participent au programme subventionné pour lequel un minimum de 80% d'adhésions était nécessaire.
- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les compétences Assainissement Collectif et Non Collectif sont transférées d'office à la Communauté de Communes des 2 Morin. Celle-ci poursuivra les programmes d'investissement en cours et sera en responsabilité des opérations futures sur tout le territoire intercommunal. Durant l'année 2020, le SIANE continuera ses missions de gestion des installations et réseaux d'assainissement collectif, de contrôle de raccordements et de ventes, avis et contrôles des filières ANC et visites périodiques de bon fonctionnement. Dès 2021, ce service sera assuré directement par la CC2M qui bénéficiera du savoir et de la mémoire des personnels du SIANE. Le maire restera néanmoins détenteur du pouvoir de police en matière de pollution sur sa commune.

## URBANISME

- La compétence urbanisme, pour ce qui est de l'instruction des dossiers, est faite par le service dédié de la CC2M. Toutefois, la signature des documents (autorisations, non-opposition, renseignements divers) reste de la responsabilité du maire.
- Le P.L.U de Choisy-en-Brie a été approuvé par le Conseil communautaire du 28 juin 2018. Ce document, applicable à toutes les opérations foncières et de construction, sera mis en ligne prochainement sur les sites de la CC2M et de la commune.
- Il est rappelé que pour tous les travaux neufs et réhabilitations, les demandes et/ou déclarations sont obligatoires. Se renseigner en mairie.
- Le projet de la programmation d'un P.L.U.i (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes viendra, à terme, se substituer au P.L.U. ou autre règlement de chacune des communes, d'ici 2 à 3 ans.

## VOIRIE

- Longtemps nous en avons parlé, mais c'est fait ! La route départementale 215 dans Choisy a été refaite du 18 au 22 novembre, pour moitié seulement. La seconde partie se fera plus tard, 2020 peut être.
- Au préalable, les bordures les plus abîmées et les trottoirs attenants ont été réhabilités à la charge de la commune, principalement côté pair de la Grande Rue. Les travaux, pour le confort de tous, subventionnés à 35%, ont évidemment généré quelques désagréments, mais la grande majorité des usagers a bien compris cela.
- Enfin, quelques travaux ponctuels de création ou restauration de voirie, validés par le Conseil Départemental pour des aides financières le 4 novembre 2019, vont être lancés début 2020. Sont concernés : La Brosse, les Deux Maisons, Champbonnois, Buisson Bailly et la Grande Rue avec l'installation d'une grille-avaloir raccordée au réseau unitaire.

## L'AIRE DE JEUX

Compte tenu de l'état dégradé des jeux pour enfants depuis de nombreux mois, la commune a souhaité réhabiliter ces jeux. Le Conseil municipal, lors de sa séance du 29 novembre, a accepté le réaménagement de l'aire de jeux, sans aide sollicitée.

## LES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

- Celles-ci se dérouleront, comme déjà indiqué, le dimanche 15 mars. En cas de pluralité d'un nombre de listes supérieur à 2, un second tour sera possible le 22 mars.
- Notre commune ayant plus de 1000 habitants, le scrutin par listes complètes (15) et paritaires est obligatoire. En ce qui concerne les votes, les bulletins ne peuvent pas être raturés ou modifiés sous peine de nullité. Cette évolution depuis 2014, frustrant quelque peu les électeurs, peut les démotiver, ce qu'il ne faudrait pas, pour soutenir et valoriser les prochains élus.
- La première réunion du futur Conseil municipal, convoquée par le maire en place, aura lieu le week-end suivant le vote et désignera la nouvelle municipalité, maire et adjoints dont il devra en fixer le nombre.
- Si vous êtes un nouveau résidant ou avez négligé de vous inscrire sur la liste électorale, faites le rapidement, le 8 février 2020 il sera TROP TARD pour être électeur et donner votre suffrage, permettant de vous sentir responsable et investi pour notre commune.
- A contrario, se targuer de bonne citoyenneté sous prétexte que toute la famille vote, est une posture plutôt primaire, si, par ailleurs, il n'y a pas de comportement civique.

## LE FONCIER

- Une promesse de vente a été signée avec PEROZ Immobilier (aménageur foncier) le 17 octobre 2019 pour la cession de deux parcelles permettant la création de la zone d'habitation du « Clos Vannetin » pour 17 logements. La vente définitive aura lieu une fois le permis d'aménager obtenu.
- Une convention d'acquisition avec le propriétaire du terrain situé route de la Ferté Gaucher entre le lotissement du Champ de l'Être et les établissements MÉCACEL pour une superficie d'environ 15 000 m<sup>2</sup>, a été signée le 20 décembre 2019. Ce terrain, situé en zone d'activité, permettra, outre l'implantation de bâtiments à vocation d'artisanat, commerces ou services, un espace public de desserte des lots créés dédié à la mobilité (aire de stationnement pour covoiturage et arrêt de bus), libérant ainsi le cœur du village des voitures ventouses diurnes. L'acte définitif interviendrait dès le permis d'aménager opérationnel.
- L'acquisition d'une parcelle boisée de 2630 m<sup>2</sup> attenante au dépôt communal de matériaux inertes Route de Coulommiers lieu-dit « Le Ru des Rieux », souhaitée par le Conseil municipal va être signée prochainement.
- Deux cessions de parcelles (148 m<sup>2</sup> à Villars-les-Masson et 151 m<sup>2</sup> route de Provins) à des particuliers ont été actées le 15 novembre et le 19 décembre.

## L'ANTENNE MOBILE ORANGE

- La non-opposition au projet ayant été validée le 1<sup>er</sup> octobre 2019, l'affichage réglementaire est en place. Le calendrier prévisionnel de réalisation est :
  - Début des travaux : 6 décembre 2019.
  - Fin des travaux : 7 février 2020.
  - Mise en service : 3 avril 2020.

## MOBILITÉ

- Le STAC (Syndicat de Transport de l'Agglomération de Coulommiers), dissout à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, était porteur de la ligne 42 créée par le TRAMY en 2006 avec Chevru et Choisy, permettant des liaisons matin et soir vers la gare de Coulommiers et de nombreuses correspondances. Cette dissolution consécutive à la prise de compétence Mobilité par la Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ne remet pas en cause le service qui va même être amélioré, suivant une convention entre la communauté d'agglomération et Choisy-en-Brie.
- De ligne régulière vers et depuis Coulommiers avec 6 arrêts desservis du lundi au vendredi, c'est un service considéré « Transport à la Demande » qui va être mis en place avec 12 nouveaux arrêts desservis, y compris le samedi, et une création d'offre sur les communes de Marolles-en-Brie et Dagny. Une réunion publique d'information va être programmée prochainement.
- Cela ne manquera pas d'augmenter la fréquence donc le besoin de stationnement évoqué au second paragraphe du chapitre « Foncier ».

## ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Après avoir procédé en 2017 au remplacement de diverses armoires d'éclairage public, vétustes et hors normes, installé de nouveaux lampadaires led sur la voie reliant le bourg à Cofféry en 2018, nous avons terminé notre programme en 2019 par le remplacement de l'armoire de La Boulois. Les horloges ont été remplacées par des détecteurs astronomiques sur celles qui n'en étaient pas dotés.
- Le coût de ces travaux (2019) s'élève à environ 17 000 € TTC, subventionnés à hauteur de 6 100 €.

## BOUCHERIE

- Depuis la cessation d'activité de la boucherie fin juin, deux professionnels, en véhicules aménagés, pallient en partie la situation. Le souhait du plus grand nombre de choisiens étant une réouverture du commerce qui a toute sa place, nombre de personnes concernées s'activent en coulisse. Il est plus difficile de reconstruire mais tous y croient.

## BÂTIMENTS COMMUNAUX

- Le projet de contrat rural (CoR) sollicité concerne l'accessibilité et l'amélioration de locaux associatifs, la mairie, le local technique et l'église. La Région et le Département ont validé l'octroi d'une subvention. Les travaux pourraient être programmés pour la première opération qui sera concomitante car intimement liée au réaménagement du bloc sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite pour le local occupé principalement par « Les Jeunes d'Autrefois ».

## LE CLOCHER

- Un architecte du patrimoine est missionné depuis 2018 pour l'étude du renforcement de la charpente montrant des signes de faiblesse et quelques compléments de confort. Le programme technique et financier, toujours en attente, permettra de solliciter les aides possibles. L'architecte des bâtiments de France a déjà donné un avis de principe favorable.

## LA PREMIÈRE FLEUR RÉGIONALE

- L'an dernier trois communes ont été mises à l'honneur pour la qualité ou l'originalité de leur fleurissement (Choisy-en-Brie, La Grande-Paroisse et Montmachoux) et un diplôme nous avait été remis à cette occasion. Ces 3 communes ont concouru cette année à l'obtention de la 1<sup>ère</sup> fleur qui, cette fois, est décernée par un jury régional et c'est notre village qui a été choisi.
- La remise des prix du Label régional 2019 des villes et villages fleuris a eu lieu le lundi 9 décembre à l'Auditorium de la Région Ile de France à Saint-Ouen mais malheureusement, en raison de la grève des transports, nous n'avons pas pu aller chercher notre récompense.
- Bravo et merci à nos employés communaux pour le soin apporté à notre fleurissement.

## COMMUNIQUÉ

### La Gendarmerie communique :

- La fin d'après-midi approchant et le changement d'heure aidant, les cambriolages se déroulent entre la fin d'après-midi et le début de soirée. Pas de lumière signifie que personne n'est présent dans l'habitation alors que les volets ne sont pas fermés.
- De plus, c'est également la période des calendriers.
- La Gendarmerie vous demande de renforcer votre vigilance sur les personnes qui se présentent à vous et les véhicules suspects. N'hésitez pas à les signaler à la Gendarmerie en faisant le 17 mais aussi sur le site des Voisins Vigilants et Solidaires.

## LA VIE DES ASSOCIATIONS

### ADMR

#### L'atelier d'initiation au numérique pour les plus de 60 ans

- Il y a un an, l'association ADMR de Choisy-en-Brie faisait appel, dans le numéro 71 du bulletin municipal, à des bénévoles pour mettre en place une offre d'initiation aux nouveaux outils du numérique (tablette, smartphone, Internet, mails ...). Ainsi, après quelques mois de réflexion et le

recueil des inscriptions, l'ADMR de Choisy-en-Brie a mis en place, dès le mois de septembre, un atelier d'initiation au numérique pour les plus de 60 ans.

- 10 séances de 2 heures, animées par des bénévoles, se sont ainsi déroulées au dernier trimestre et ont permis aux participants de se frotter, dans la bonne humeur, à leur tablette fournie gratuitement pour les besoins par l'association.
- Aujourd'hui, même s'il subsiste encore quelques difficultés de manipulation, le bilan est largement positif. L'expérience acquise dans ces séances permet à la plupart de ces nouveaux utilisateurs de surfer sur Internet, d'envoyer des mails et surtout de découvrir que le numérique est à leur portée !
- Forte de cette expérience réussie, l'ADMR de Choisy-en-Brie met en place une nouvelle série de 10 séances qui se dérouleront de mars à juin 2020.
- Vous avez plus de 60 ans, vous disposez chez vous d'une connexion WiFi (ce qui nécessite une « box »), vous aussi profitez-en et n'hésitez plus : inscrivez-vous aux séances avant fin février auprès du secrétariat : 06 69 79 77 32.
- Recherchons des bénévoles pour l'encadrement des ateliers et pour toute autre activité proposée.

## **ANIMATION LOISIRS**

### **Le Salon des Saveurs**

Les 12 et 13 octobre 2019, une bonne partie géographique de la France s'était donné rendez-vous à Choisy en Brie. En effet, le Salon des Saveurs a battu son plein, au grand bonheur de tous les visiteurs et des exposants. Week-end réussi à tous points de vue, même la météo, bien que non inscrite, était également "exposante" ! Merci encore aux bénévoles ainsi qu'aux exposants pour leur fidélité, et à l'année prochaine.



### **Le Beaujolais nouveau**

- La soirée du 21 novembre a vu l'arrivée du Beaujolais Nouveau. Et, si cette année, aux dires des experts, la banane ne faisait pas partie du voyage au profit du fruit rouge, la convivialité, la gaieté et l'amitié, eux, étaient bien présents. Près de 160 personnes se déplacèrent pour déguster le précieux breuvage. Merci à tous et à toutes pour leur fidélité aux activités d'Animation Loisirs.
- Encore tous nos remerciements aux bénévoles pour l'organisation de cette manifestation, et.... rendez-vous est déjà pris pour le prochain troisième jeudi du mois de novembre !!!



### **La sortie « Théâtre » à Paris**

Le 8 décembre, au théâtre Fontaine à Paris, l'envoi d'un SMS disant : "j'ai envie de toi" à un mauvais destinataire donne lieu à quiproquos et situations ambiguës qui tourbillonnent et virevoltent à souhait. Un vrai moment de bonheur, suivi d'un repas où chacun y alla de son commentaire et d'un petit tour pour admirer certaines avenues parisiennes illuminées. Belle porte d'entrée aux fêtes de fin d'année.



## **LES DÉCORATIONS DE NOËL**

Félicitations et remerciements aux employés communaux, Sébastien, Florian et Jérémy, aux élus Daniel, Albert, Patrick, Annie, Nadeige, Liliane, et aux bénévoles, Martine, Chantal, Marius, Jean-Claude et Michèle, qui ont embelli notre village en cette période de fêtes.

Réalisé par la Commission Communication :

Liliane ROZEC, Françoise RENAUD, Patricia TUERO, Aïda NAVARRE, Chrystelle LEGAY, Grégory PHILIPPE

N° 75 – Janvier 2020

Imprimé par nos soins